

RAPPORT N° 00/5-27
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL DE LA SOURCE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX

Dans le cadre de son programme de réalisation d'équipements de proximité destinés à renforcer le lien social et l'épanouissement des habitants, la Municipalité a prévu la construction de l'Espace SocioCultuel de La Source pour les fonctions suivantes :

- implantation du siège social du Foyer des Jeunes de La Source se trouvant actuellement Rue de la Source dans des locaux appartenant au Conseil Général,
- ouverture de l'équipement sur l'environnement par la création d'une Salle de Convivialité,
- création d'une Salle de Musique pour compléter les activités du foyer.

L'Espace SocioCultuel sera implanté en limite des secteurs de La Source et de Bellepierre, à l'intérieur du périmètre de la ZAC de Bellepierre, à l'angle du Boulevard de La Source et de l'allée des Jaspes.

La surface utile des locaux du bâtiment, conçu par l'Architecte Gilles VALENTIN, est de 260 m² pour un coût prévisionnel de travaux de 2 100 000 F HT y compris aménagements extérieurs.

Cette opération est inscrite au programme financé par le Fonds Social Urbain (Etat) et dans le Contrat d'Objectifs Habitat (Département).

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget communal, au Chapitre 23/ Article 2313.

Je vous demande donc :

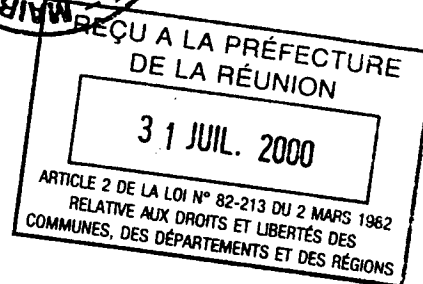
- d'approuver le projet de construction de l'Espace SocioCultuel de La Source ;

RAPPORT N° 00/5-27

- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/5-27
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

CONSTRUCTION DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL DE LA SOURCE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction de l'Espace SocioCultuel de La Source.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

